

Conseil de résolution unique: designation de Sebastiano Laviola comme nouveau membre

2019/0901(NLE) - 14/03/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé d'approuver, par 312 voix pour, 156, contre et 90 abstentions, la proposition de la Commission de nommer Sebastiano Laviola en tant que membre du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique prévoit que les membres du Conseil de résolution unique sont nommés sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le Parlement a déploré que tous les candidats étaient des hommes et que les femmes restaient sous-représentées aux postes de direction dans le secteur bancaire et des services financiers. Il a exigé que l'équilibre hommes-femmes soit respecté lors de la prochaine nomination. Il a appelé tous les organes et institutions de l'Union et des États membres à mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre hommes-femmes.